

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Côté

<https://www.cadre21.org/membres/6bb511b9792885de22bdd96d>

Date d'obtention : 2024-02-08 17:39:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous devons confisquer le cellulaire d'un élève lorsque nous sommes devant une situation de photo, vidéo...

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me sentir plus outillé à ce genre d'intervention, agir plus rapidement...

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

être bienveillante envers les élèves victimes. Intervenir rapidement. Ne pas intervenir au delà de ce que mon corp d'emploi me permet (chacun son rôle). Bien prendre les informations afin de bien saisir la complexité de la situation. voir le réflexe de me diriger vers la trousse SEXTO...